

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 19 Absents : 10
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FR
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023
ID : 031-213101181-20230712-D20230504-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/05 du 12 juillet 2023

D. 2023/05-04 – FPT – Tableau des emplois – Suppression de postes

L'an deux mil vingt trois, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : CASSAGNE Joël à SIGAL Sandrine, LABRUNE René à LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie à SAURA Olivier.

Les conseillers ont été convoqués le 05 juillet 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Il appartient au conseil municipal d'établir le nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il s'avère que le tableau des effectifs n'est plus à jour du fait nombreux postes vacants à la suite des évolutions de carrière ou du départ d'agents (démission, mutation, retraite...).

Il convient donc de le mettre à jour s'agissant du nombre de postes vacants ne faisant pas l'objet d'une prévision de recrutement à court terme.

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 30 juin 2023,

Il est proposé au conseil municipal de supprimer, parmi les postes vacants :

Filière Administrative

1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe temps complet

1 poste de rédacteur territorial temps complet

Filière Animation

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30 h.

Filière Culturelle

2 postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Technique

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe temps complet.

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} cl temps non complet 30h.

2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet.

Filière Police Municipale

1 poste de gardien brigadier à temps complet.

Et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

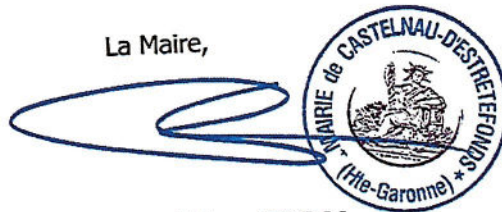
Où Madame la Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la suppression des postes vacants telle que proposée ci-dessus.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 13/07/2023
Au registre sont les signatures*

La Maire,



Sandrine SIGAL

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.